

Commune des Avirons

Extrait N° 11 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 30 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le 30 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire**.

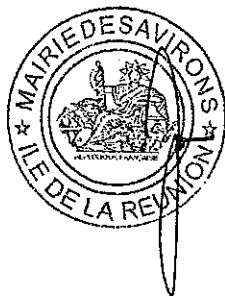
NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

11 AVR. 2018

que la convocation du Conseil a été faite le **19 mars 2018** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette.

Absents : M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Procurations : Mme RIVIERE Suzette a donné mandat à Mme HEBERT Monique – M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – M. FERRERE Frédo a donné mandat à Mme LUCAS Roseline.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- Mme CADERBY Colette et Mme HOARAU Annie sont arrivées au moment de la mise en discussion de l'affaire n° 2.
- M. RIVIERE Lucien a quitté la salle au moment de la mise en discussion et au vote de l'affaire n° 2.

& &
&

AFFAIRE N° 11 / Réhabilitation de l'aile Nord/Est de la mairie et extension de bureaux

- Approbation de l'opération
- Approbation du plan de financement

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

.../...

Il est rappelé au conseil municipal la nécessité d'entamer la réhabilitation de la mairie dont les locaux arrivent à saturation.

Ainsi, il est proposé, dans un premier temps, d'enclencher la réhabilitation de l'aile Nord/Est aux fins de répondre aux besoins croissants en bureaux et en espaces d'accueil du public.

La conception actuelle du bâtiment autorise dans son aile Nord/Est une réhabilitation susceptible de permettre l'aménagement des services Etat/Civil, Passeports/Pièce d'identité, le service élections ainsi que l'aménagement d'un bureau supplémentaire au niveau de la Direction Générale.

En conséquence, le choix a été fait de créer un espace Vie Citoyenne susceptible d'accueillir l'offre de service population.

Techniquement, il s'agira de créer :

Dans la partie réhabilitation :

- ✓ la création d'un espace accueil /attente pour les usagers,
- ✓ la création de deux bureaux dédiés au traitement des cartes d'identités et passeports,
- ✓ la création de 3 bureaux dédiés à l'état civil,
- ✓ la création d'un espace archives,
- ✓ la création d'un espace dédié au personnel,
- ✓ la création de deux bureaux pour le service élections,
- ✓ la création de 3 bureaux dédiés aux permanences diverses
- ✓ un bloc sanitaire,

Dans la partie extension :

- ✓ la création d'un bureau supplémentaire au niveau de la direction générale

Le coût de l'opération de travaux est évalué 676 314,57 euros HT. A ce coût, il convient d'adjoindre la maîtrise d'œuvre, le contrôle technique et les honoraires divers soit une enveloppe globale de 70 000,00 euros HT.

Aux fins d'assurer le financement, il est proposé au conseil de solliciter les fonds de la Région soit le plan suivant :

Total TTC		809 751,31
Total HT		746 314,57
Région Réunion - Plan de relance	90 %	671 683,11
Commune	10 %	74 631,46
TVA à charge communale		63 436,74

Le conseil est invité à :

- approuver l'opération
- adopter le plan de financement tel que proposé

- autoriser le Maire ou en son absence, la première adjointe à signer tout document nécessaire à l'obtention des fonds correspondants.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'opération
- adopte le plan de financement tel que proposé ci-dessus ;
- autorise le Maire ou en son absence, la première adjointe à signer tout document nécessaire à l'obtention des fonds correspondants.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

